



Intervention du Syndicat Défense en Midi-Pyrénées congrès confédéral 2022

Cette intervention pourrait se relier avec le rapport d'activité au paragraphe : l'action dans différents espaces d'influences. Voila :

Le Ministère des armées appartient à la Fonction Publique d'état.

Le Ministère des armées, en 2018, comptait 206 317 militaires d'active et 61287 personnels civils (fonctionnaire, ouvrier de l'état et contractuels), soit au total 267 604 hommes et femmes.

Le Ministère des armées c'est trois armes (Armée de terre, Marine nationale, Armée de l'Air et de l'espace), la gendarmerie nationale, des établissements de soutien à l'homme et à l'opérationnel et la DGA qui achète et qualifie le matériel.

Je ne vais pas vous faire l'histoire militaire de la France que vous trouvez sur WIKIPEDIA mais je vais évoquer un acquit **CFDT** mis en place sur la base de Défense de Toulouse (7500 personnels militaires et 1500 personnels civils)

La réalité est que depuis de nombreuses années, le pouvoir politique a fait le choix de réduire le nombre d'emprises militaires sur le territoire français, de réduire les effectifs et de réorganiser les établissements par métier.

Dans la plupart des régiments et établissements militaires le militaire est en contacts avec les civils mais le militaire n'est pas un agent sédentaire et les cultures civiles et militaires sont très différentes.

Les civils assurent majoritairement le soutien des armées et achètent et qualifient le matériel pour les forces (la DGA).

Les conséquences de ce fonctionnement ont un impact sur le personnel civil.

- Des agents ont subi des mobilités pour suivre leur activité ou lorsque le poste a été supprimé,
- Les établissements se sont réorganisés par métier, ce qui a modifié la relation à l'autre. Les agents ne sont plus sous les mêmes chaînes hiérarchiques donc n'ont plus les mêmes objectifs. Cela entraîne des lors un changement de relation, celle de **client/fournisseur dans un même établissement car les exigences entre chaînes hiérarchiques sont différentes.**

- 2
- Lorsque l'établissement n'a pas fermé, la baisse des effectifs entraîne une répartition de la charge de travail sur les agents restants.

Tout cela a modifié les rapports à l'autre et a engendré du stress, du mal être pouvant aller jusqu'à des conflits ou à des périodes de maladies plus ou moins longue. (soit l'ordonnance médicale soit la grille de punition de la FP)

La **CFDT** a décidé de réagir et de faire en sorte d'apaiser les relations entre agents car l'ensemble du personnel n'est pas responsable de la **dégradation de ses conditions de travail**.

La **CFDT** a été chercher l'aval du commandant militaire de région pour obtenir un accord de principe pour la **mise en place de la médiation**.

La **CFDT** dans le cadre du dialogue social de région militaire a proposé, négocié et obtenu un outil pour régler les conflits.

La négociation a duré environ 3 ans car le cahier des charges de la haute hiérarchie, consciente du besoin, était strict. Il fallait des médiateurs **formés, neutres et indépendants**.

Après un travail conséquent pour mettre tout le monde d'accord, la **CFDT** a obtenu un accord signé entre le commandant de la base de défense de Toulouse et l'association de médiation Toulouse-Pyrénées. Le commandant a rajouté que ce principe était valable aussi pour la population militaire.

Parce que régler un conflit est chronophage en temps, parce qu'il faut de l'impartialité, la **CFDT** défense en Midi- Pyrénées a fait le choix de proposer aux adhérents la mise en place d'un médiateur ^{aux frais de l'administration} pour régler:

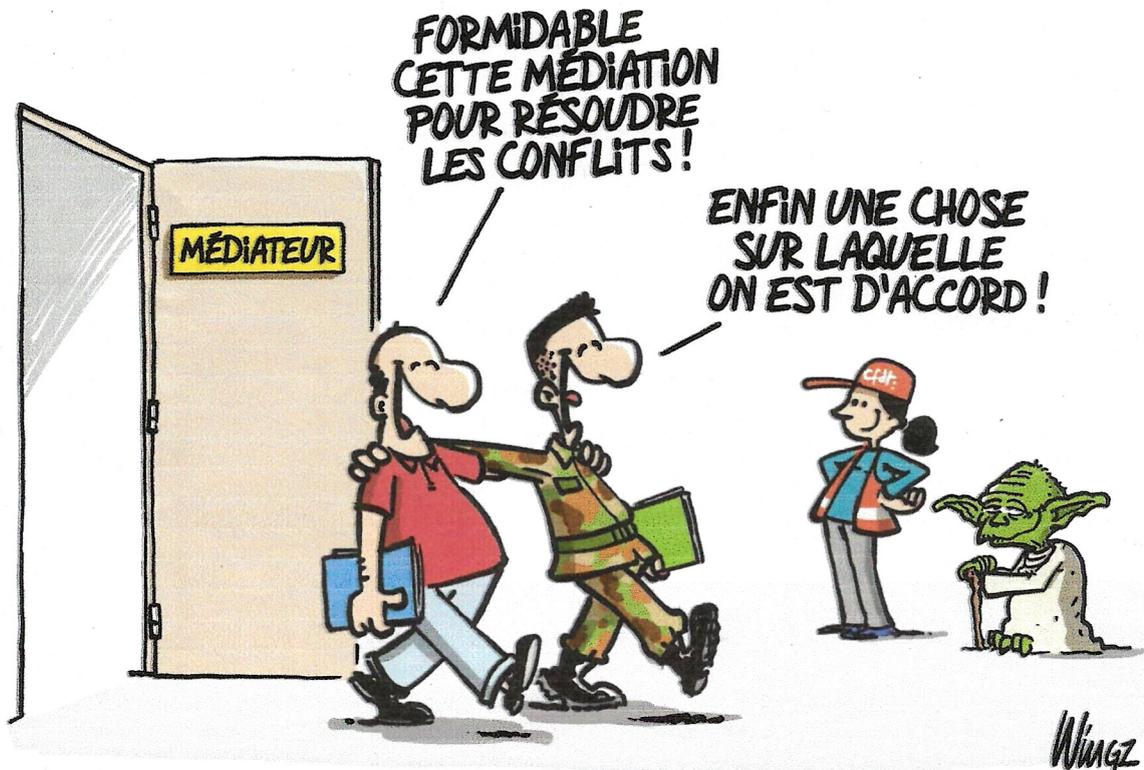
- **Un conflit dû à une différence de point de vue** : les personnes ne sont pas d'accord. Il s'agit de leur faire préciser le désaccord pour faciliter la régulation des tensions relationnelles
- **Un conflit relationnel** : les personnes, sur n'importe quel type de sujet, sont en désaccord. Il convient de parler de la nature systémique de leur conflit pour en déterminer les causes afin de pouvoir les régler.
- **Un conflit installé** : les personnes ne supportent plus la relation devenue pour elles toxique. Elles cherchent à détruire l'autre pour faire

disparaître la relation. L'enjeu est de faciliter la reprise de relations apaisées ou bien de permettre une séparation sans violence.

En conclusion, la promotion de cette négociation à travers « Expression directe **CFDT** » a mis un booster pour que le processus soit connu ~~dans le monde militaire~~. Les militaires ont visionné le film et souhaitent en faire la promotion.

Comme dit la médiatrice Sabine MOLINIERE qui nous a aidés sur le dossier, les syndicalistes ne doivent pas avoir peur de la médiation, c'est un complément à l'exercice syndical déjà bien rempli.

Le Syndicat **CFDT** Défense en Midi Pyrénées vous remercie.



Bon congés à toutes et tous